

Guyancourt, le 08 mars 2021

Objet: Modalités de retrait des produits à base de mancozèbe

Madame, Monsieur, Cher client,

Suite à la publication du règlement (UE) n° 2020/2087 informant du non-renouvellement de l'approbation du mancozèbe, les décisions de retrait des autorisations de mise sur le marché des produits à base de cette substance active ont été publiées.

Ces décisions de retrait concernent en particulier les produits suivants, pour lesquels nous sommes distributeurs:

- **Dithane® Neotec** (AMM n°9900242, Indofil Industries)
Distributeur: Dow AgroSciences Distribution S.A.S.
- **Manzate®** (AMM n°8700525, UPL Europe LTD) dans le cadre de notre pack Zorvec Enicade® NZEB
Distributeur: DuPont Solutions (France) S.A.S.
- **Sollicit® M Disperss** (AMM n°2080023, UPL Europe LTD) dans le cadre de notre pack Zorvec Enicade® NVIA
Distributeur: DuPont Solutions (France) S.A.S.

Suite à ces décisions,

➤ **Nous, Corteva Agriscience, et Vous, Distributeur, avons jusqu'au 04 juillet 2021 pour commercialiser ces produits,**

➤ **Les agriculteurs ont jusqu'au 04 janvier 2022 pour les utiliser. Merci de bien vouloir les en informer.**

Nous restons à votre entière disposition et vous prions de croire, Madame, Monsieur, Cher client, en l'assurance de nos meilleures salutations.

Guillaume Guépet
Chef marché fongicidesMarlène Limpalaër
Responsable homologation

Dithane® Neotec : WG - Granulés à disperser dans l'eau, contenant 750 g/kg de mancozèbe (substance active brevetée et fabriquée par Indofil Industries Limited). AMM N° 9900242 - Indofil Industries (Netherlands) B.V.



Classement : Attention. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H361d - Susceptible nuire au fœtus. H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques. H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. P201 - Se procurer les instructions avant utilisation. P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P405 - Garder sous clef. P501 - Éliminer le contenu/récipient selon la réglementation en vigueur. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Responsable de la mise en marché : Dow AgroSciences Distribution S.A.S, 1 bis avenue du 8 mai 1945 – Bâtiment Equinoxe II, 78280 Guyancourt. N° d'agrément PA00272 : Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. N° Vert 0800 470 810.

Manzate® : WG - Granulés à disperser dans l'eau, contenant 750 g/kg de mancozèbe. AMM n° 8700525 - UPL Europe LTD. Marque déposée UPL Europe LTD.



Classement: Attention. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H361d - Susceptible de nuire au fœtus. H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques. P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P261 - Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement. P280 - Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon. P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin. P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P391 - Recueillir le produit répandu. P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Responsable de la mise en marché : DuPont Solutions (France) S.A.S, 1 bis avenue du 8 mai 1945 – Bâtiment Equinoxe II, 78280 Guyancourt. N° Vert 0800 470 810.

Sollicit® M Dispers : Granulés dispersables [WG] contenant 700 g/kg de mancozèbe et 17,5 g/kg de benthialicarbe-isopropyl. AMM N°2080023 - UPL Europe LTD. Marque déposée Cerexagri



Classement: Attention. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H351 - Susceptible de provoquer le cancer. H361d - Susceptible de nuire au fœtus. H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques. P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P103 - Lire l'étiquette avant utilisation. P260 - Ne pas respirer les poussières. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement. P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin. P391 - Recueillir le produit répandu. P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une installation approuvée, conformément à la réglementation nationale. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Responsable de la mise en marché : DuPont Solutions (France) S.A.S, 1 bis avenue du 8 mai 1945 – Bâtiment Equinoxe II, 78280 Guyancourt. N° Vert 0800 470 810.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette des produits et/ou sur www.phytodata.com.

PRODUIT POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT

®TM Marques déposées de Corteva Agriscience et sociétés affiliées.